

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1177)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 401

présenté par
Mme Fabre

ARTICLE 2

Rédiger ainsi l'alinéa 7 :

« 4° L'article L. 5151-9 est ainsi modifié : ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.